

### Réglementation : des nouveautés importantes

#### Des bandes enherbées pour tout le monde.

En 2010, une bande tampon (enherbée, boisée...) de 5 m de large, sans traitement ni fertilisation, doit protéger tous les cours d'eau (sur carte IGN, en trait plein ou en trait pointillé nommé). Dorénavant, il n'y aura plus de dérogation, notamment pour les petits producteurs. La dérogation "100 % de cultures industrielles" disparaît aussi.

La largeur de la bande tampon doit être de 5 mètres à partir du bord du cours d'eau. Cette largeur prend en compte, le cas échéant, la largeur des chemins ou des digues longeant le cours d'eau. Ainsi, en bordure de cours d'eau, un chemin ou une digue, d'une largeur inférieure à 5 mètres depuis le bord du cours d'eau, doit être complété par une bande tampon afin d'atteindre la largeur de 5 m depuis le bord du cours d'eau.

La bande tampon doit porter un couvert herbacé ou arbustif.

Au delà de la réglementation, ces mesures présentent un intérêt réel pour limiter les transferts des nitrates et phytosanitaires.

#### Une notion nouvelle : le maintien des particularités topographiques

Cette nouvelle BCAA\* exige le maintien sur l'exploitation d'un pourcentage d'éléments paysagers. La surface environnementale totale doit représenter 1 % de la SAU en 2010, 3 % en 2011 et 5 % en 2012.

Venez à l'une des 3 réunions pour comprendre ces changements :

- > St Médard de Mussidan Mardi 20 Octobre à 10 h
- > Brantôme Mercredi 21 Octobre à 14 h 30
- > Ribérac Jeudi 22 Octobre à 10 h

\* Bonne Condition Agro-Environnementale : dans le cadre de la conditionnalité, ces mesures de la PAC garantissent une agriculture durable (haies... pour limiter l'érosion des sols).

### Les prochains rendez-vous

- **Agriculture, les nouveaux enjeux** (contact : 05 53 28 60 80)  
Vendredi 23 octobre 2009 à Sarlat. Thèmes abordés : produire plus avec moins d'intrants, préserver les sols et la qualité de l'eau, stocker le carbone, sécuriser le revenu
- **Visites de cultures " pièges à nitrates "**  
Novembre 2009 à la Roche Chalais et à Verteillac
- **Visite d'un élevage qui a réalisé sa mise aux normes** (fosse et fumière)  
16 décembre 2009 à 14 h 30, chez Christian et Maryline BOUCARD à Celles
- **Fermes Ouvertes " découverte de l'agriculture biologique "**  
Décembre 2009
- **Journées formation " utilisation des phytosanitaires " pour les agriculteurs**  
10 et 19 novembre 2009 à Paussac-St-Vivien  
1<sup>er</sup> et 8 décembre 2009 à Ribérac

### CONTACT

Didier MERY - Tél. 05 53 92 47 50 -

Courriel : didier.mery@dordogne.chambagri.fr  
Animateur du Plan d'Actions Territorial, conseiller arboriculture et protection phytosanitaire

Antenne Chambre d'agriculture en Ribéracois  
Site : www.dordogne.chambagri.fr

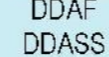


### Edito

Notre planète toute entière est en crise, mais rien n'est irréversible. En ayant conscience des problèmes qui nous entourent nous ne pouvons pas rester passifs. Notre avenir passe donc par l'action individuelle et l'action collective. Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir des savoirs-faire sur des pratiques agronomiques simples, évidentes, économes, et faciles à mettre en œuvre. L'agriculture biologique est un ferment de pratiques dont l'agriculture en général peut s'inspirer dans le respect de l'équilibre économique de l'exploitation. Le contexte actuel incite l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires et engrais de synthèse à réaliser des économies ; alors, profitons de cette situation pour nous réappropriier les notions d'autonomie dans les prises de décisions, dans les pratiques agronomiques que l'on utilise.

Il nous appartient donc ensemble, agriculteurs, organismes de développement, chambres d'agriculture, collectivités et particuliers d'accompagner ces changements. Les enjeux sont éminents et vraiment importants, de notre réactivité dépendra le maintien de notre qualité de vie.

Emmanuel MARSEILLE - AgroBio Périgord





### Concilier élevage et préservation des milieux aquatiques



(Crédit photo : FNB PL)  
Encoche d'érosion sur les rives de la Lizonne



(Crédit photo : SMEAP)  
Berge dégradée et dénudée par le bétail sur l'Eucho



(Crédit photo : SMEAP)  
Pompe à museau (ru de Champagne-Fontaine)



(Crédit photo : AEAG)  
Abreuvement avec pompe à panneaux solaires

Au pâturage, l'alimentation en eau du bétail s'effectue souvent directement aux ruisseaux et cours d'eau. Si cette pratique a l'avantage immédiat d'éviter les "tournées d'eau", elle n'est pas sans conséquence sur les performances du troupeau et sur la dégradation des milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, le Syndicat du Pays Ribérais (SMEAP) et le Parc naturel régional Périgord-Limousin ( et le SIAH) se mobilisent dans le cadre du PAT Dronne pour renforcer des actions en faveur de la préservation du milieu naturel et coordonner leur soutien technique voire financier dans le domaine agricole.

Une de ces actions s'adresse plus particulièrement aux éleveurs bovins situés sur les 9 communes de la zone prioritaire du PAT et les 6 communes du PAT incluses dans le territoire du Parc.

Elle vise à promouvoir l'installation de points d'abreuvement de substitution en retrait des cours d'eau (pompes à museau, solaire, éolien...) et la mise en défens des berges des cours d'eau (clôtures) pour supprimer les impacts négatifs liés à l'accès direct du bétail au cours d'eau :

- sur les performances du troupeau : risques de contamination, diminution de la productivité lorsque l'eau est de mauvaise qualité, boiteries, surplus de travail (surveillance du troupeau, enlèvement, risque de mort accidentelle des veaux...), etc.

- sur les milieux aquatiques : altération de la qualité de l'eau (pollution organique, contamination bactériologique...), fragilisation des berges par phénomène d'érosion, colmatage des frayères et envasement des cours d'eau, dégradation d'habitats naturels tels que certains milieux humides, perturbant ainsi les usages à l'aval (baignade, eau potable...) et la vie piscicole.

Une aide financière est mobilisable (environ 50 % des coûts HT pris en charge), couplée à un conseil technique de l'antenne Chambre d'agriculture du Ribérais, des Syndicats de rivière et/ou du Parc pour la mise en place de différents systèmes d'abreuvement adaptés à chaque utilisation et à la configuration des parcelles.

En complément à ce dispositif, d'autres types d'investissements non productifs liés à l'entretien et la restauration de milieux spécifiques (ex : pneus basse pression, matériel pour colmater des drains...) peuvent également être accompagnés financièrement à travers le programme européen LEADER Périgord Vert (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Pour tout renseignement, s'adresser à :

**Parc naturel régional Périgord-Limousin :**  
Olivier RIQUET - 05 53 55 36 00

**SIAH Lizonne :**  
Yann JEANDENANS - 05 53 56 80 84

**Chambre d'agriculture de la Dordogne :**  
*Antenne Thiviers :*  
Laurence VIGIER - 05 53 55 05 09  
*Antenne Ribérais :*  
Saliha HADJ-NACEUR - 05 53 92 47 50

**Syndicat du Pays Ribérais (SMEAP) :**  
Karim ALAOUI - 05 53 91 98 78



(Crédit photo : AEAG)  
Descente aménagée

### Le désherbage alternatif, une pratique qui évolue vite

Le 27 août dernier, à la demande du groupe de maraîchers adhérents à AgroBio Périgord, une journée de démonstration a été organisée à Mensignac sur une exploitation conduite en Agriculture Biologique. Venu nombreux des quatre coins du département, les producteurs sont venus chercher des réponses techniques sur la maîtrise de l'enherbement des cultures légumières.

Trois démonstrateurs se sont partagés les présentations du matériel au fil de la journée.



La herse étrille qui intervient sur la destruction des jeunes adventices au stade plantule par arrachage et dessèchement fut le premier outil en démonstration.

Polyvalente elle est utilisable sur toutes les cultures, légumes, céréales, oléo - protéagineux et même prairies. Son action est large, elle désherbe entre rang et sur le rang, écroute et aère la surface superficielle des sols, scarifie et émousse les prairies. Outre son impact sur les adventices, l'action de l'herse étrille participe à la bonne circulation de l'air et de l'eau dans les sols. Ce sont des conditions optimales pour que le sol réponde correctement aux besoins exprimés par les plantes en conditions d'apport de matières organiques et rotation de cultures.



Différents modèles de bineuses ont été aussi présentés : à dents droites, pattes d'oies, doigts souples, à socs à butter, guidée, auto guidée.

Chaque machine peut s'adapter à des types de sols particuliers, des cultures et conditions d'implantation (écartement des rangs, buttes).



Enfin, les maraîchers ont pu apprécier les effets du désherbage thermique en pratique de faux semis. L'appareil de démonstration présenté ce jour était équipé d'un dispositif permettant de désherber en plein, mais aussi en

localisé entre rang et au ras du rang (déflecteurs de protection). Au-delà des effets immédiats, visibles à l'œil il permet de griller le stock de graines d'adventices en surface. Son utilisation est complémentaire des outils mécaniques sur les espèces détruites et selon les conditions d'utilisation. En effet, l'impact du thermique sur graminées est aléatoire, il dépend du contact entre la chaleur et le plateau de tallage de l'adventice à détruire. Le passage du désherbeur thermique ne nécessite pas un sol parfaitement ressuyé.

Cette journée était basée sur la convivialité et sur les échanges de pratiques. Le repas fut l'occasion de partager les expériences et les savoir-faire de chacun. Chaque participant avait apporté des produits qu'il a pu aussi partager.

La traction animale et les outils s'y rapportant a été aussi développée ce jour-là. Cette technique est particulièrement adaptée à la production maraîchère. Il ne faut toutefois pas oublier que les animaux nécessitent de l'attention toute l'année.

Ces différents outils sont nécessaires à la vulgarisation et la généralisation des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Leur utilisation conditionne souvent la réussite des cultures jusqu'à leur récolte. Acquérir un matériel de désherbage mécanique et thermique se révèle bénéfique pour les résultats technico économiques pour les exploitations bio, en conversion, ou tout simplement soucieuses d'agir en faveur de la qualité de l'eau et humainement vis-à-vis de l'amélioration des conditions de travail.

Les collectivités, le Conseil Régional avec l'AREA PVE, et le Conseil Général de la Dordogne soutiennent l'acquisition de matériel de ce type à hauteur de 10 à 40 % du montant HT d'acquisition.

Renseignements : Emmanuel Marseille - AgroBio Périgord - Tél. 05 53 35 88 18

(Crédits photos : AgroBio Périgord)